

PIÈCES À FOURNIR : CARTE D'IDENTITÉ MAJEURS

Il est nécessaire que vous soyez en possession des informations concernant votre filiation : nom, prénom, date et lieu de naissance de vos parents.

Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.
Si vous souhaitez plus de précisions ou
pour tout renseignement complémentaire
contactez le **04 99 04 70 55**

A red circular stamp with the word 'ATTENTION' repeated three times around the perimeter and a central banner with the word 'ATTENTION' in bold letters.

➤ PREMIERE DEMANDE

- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **Un acte de naissance** de moins de 3 mois ou un passeport en cours de validité. Si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, l'acte de naissance est indispensable.
- Pour les femmes mariées, pour l'utilisation du nom d'épouse, **un acte de mariage ou votre acte de naissance** comportant la mention du mariage. Pour les femmes veuves, fournir l'acte de décès de l'époux.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

➤ PREMIERE DEMANDE SUITE A L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANÇAISE

- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **Un acte de naissance original** de moins de 6 mois ou un passeport français.

- **Le Certificat de Nationalité Française / décret ou un passeport français** en cours de validité. Si vous n'avez pas de passeport français, un document officiel avec photo permettant de vous identifier : passeport étranger ou permis de conduire.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

➤ **RENOUVELLEMENT**

- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **L'ancienne carte d'identité.** Si la carte nationale d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, un passeport en cours de validité ou un acte de naissance de moins de 3 mois.
- Pour les femmes mariées, pour l'utilisation du nom d'épouse, **un acte de mariage ou votre acte de naissance** comportant la mention du mariage. Pour les femmes veuves, fournir l'acte de décès de l'époux.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la carte d'identité de l'hébergeant.

➤ **RENOUVELLEMENT SUITE A UNE PERTE OU UN VOL**

- Pour une perte : la déclaration de perte se fera au moment de l'instruction du dossier.
- Pour un vol : fournir la **déclaration faite auprès des instances de police / gendarmerie.**
- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **Un acte de naissance** de moins de 3 mois ou un passeport en cours de validité. Si vous n'avez pas de passeport en cours de validité, fournir un document officiel avec photo permettant de vous identifier : carte professionnelle délivrée par l'Etat, permis de conduire, carte d'identité militaire, permis de chasser, carte vitale avec photo ou le livret de famille de vos parents ou votre dernier avis d'imposition.

- Pour les femmes mariées, pour l'utilisation du nom d'épouse, **un acte de mariage ou votre acte de naissance** comportant la mention du mariage. Pour les femmes veuves, fournir l'acte de décès de l'époux.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois, à vos nom et prénom (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si vous êtes hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Timbre fiscal de 25 €** - en vente chez les buralistes, au centre des impôts. L'achat du timbre dématérialisé sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> n'est possible que dans le cadre d'une pré-demande en ligne.